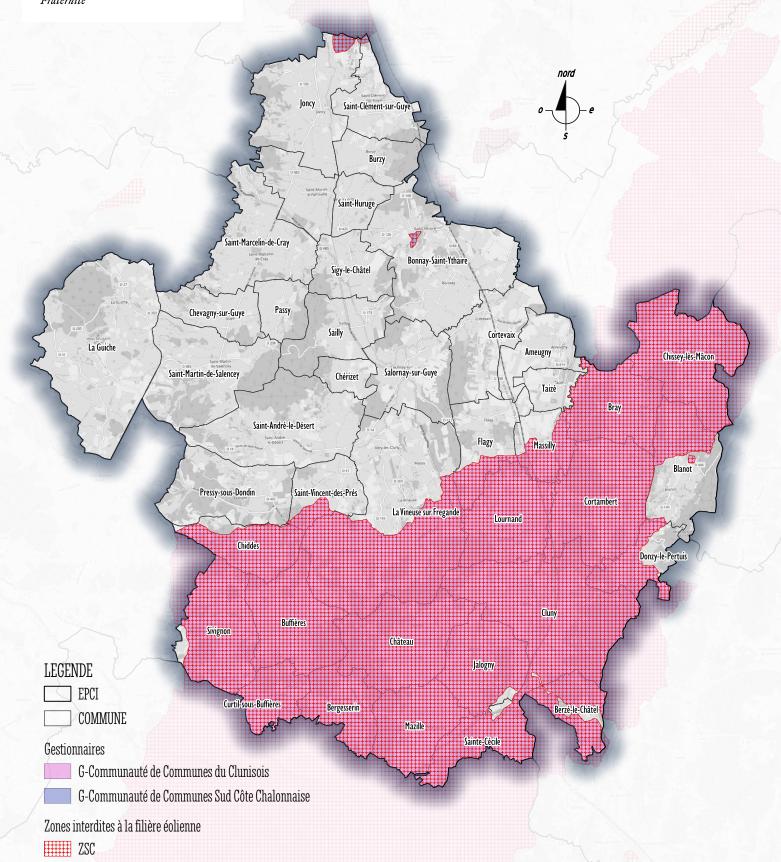


Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Secteur concerné : CC du Clunisois

Liberté Égalité Fraternité



<sup>\*</sup> Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.

<sup>\*</sup> Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)